

Transformation de la SCP PASCAL TATONI NOTAIRE ASSOCIE « 1391 NOTAIRES » en SELAS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
désigné en vue de la transformation de la société en
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée
PASCAL TATONI NOTAIRE ASSOCIE « 1391 NOTAIRES »**
Société au capital de 373 804.99 €
Siège social : 20 Allée Turcat Méry
13008 MARSEILLE
RCS Marseille 399 943 513

Transformation de la SCP PASCAL TATONI NOTAIRE ASSOCIE « 1391 NOTAIRES » en SELAS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
désigné en vue de la transformation de la société en
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée
PASCAL TATONI NOTAIRE ASSOCIE « 1391 NOTAIRES »**
Société au capital de 373 804.99 €
Siège social : 20 Allée Turcat Méry
13008 MARSEILLE
RCS Marseille 399 943 513

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Exposé de l'opération projetée :

Votre société « SCP PASCAL TATONI NOTAIRE ASSOCIE » a été constituée sous forme de société civile professionnelle.

A ce jour, son capital s'élève à la somme de 373 804.99 € divisé en 2452 parts sociales.

Une structure par actions paraissant mieux adaptée aux développements futurs, votre assemblée générale devra décider de cette transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

DS
W

*Transformation de la SCP PASCAL TATONI NOTAIRE ASSOCIE « 1391 NOTAIRES » en SELAS*Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et du montant des capitaux propres par rapport au capital social :

Nos contrôles, afin d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur la situation comptable établie au 27 octobre 2023 (avec en comparaison les comptes annuels établis au 31 décembre 2022) qui peuvent se synthétiser comme suit :

BILAN en €			Compte de Résultat en €					
	27/10/2023 (10 mois)	31/12/2022 (12 mois)		27/10/2023 (10 mois)	31/12/2022 (12 mois)		27/10/2023 (10 mois)	27/10/2022 (10 mois)
Actif immobilisé			Capitaux propres			Chiffre d'affaires	1026 357	1 564 688
Immo incorp.	348 921	347 431	Capital social	373 805	373 805	Autres produits	0	0
Immo corp.	206 456	144 622	RAN	57 184	0	Achats de MP et variation de stocks	0	0
Immo financ.	21 653	21 653	Résultat de l'exercice	- 166 447	57 184	Autres achats et charges externes	411 241	382 823
Actif circulant			Prov. réglementées	0	0	Impôts et taxes	4 160	16 607
Stock	0	0	Dettes			Charges de personnel	740 508	1 115 402
Créances	32 158	36 250	Dettes financ.	144 800	159 090	Dotations amort & provisions	43 700	39 220
Disponibilités	41 541	284 970	Dettes frs	23 562	18 783	Autres charges	3 821	1 526
CCA	0	0	Autres dettes	217 825	226 064	Résultat d'exploitation	-177 073	9 110
TOTAL	650 729	834 926	TOTAL	650 729	834 926	Résultat financier	10 716	12 535
						Résultat exception.	-90	-370
						Résultat de l'exercice	-166 447	21 275

Au 27 octobre 2023, les capitaux propres de votre société s'élevaient avant affectation du résultat à 270 149 € pour un capital social de 373 805 €.

Nos contrôles s'appuient sur les documents et états comptables qui nous ont été communiqués par le client.

Nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession :

- la valeur des différents éléments Actif et Passif a été déterminée conformément aux principes comptables en vigueur.
- la détermination du résultat a été effectuée dans le respect des règles comptables applicables aux éléments entrant directement ou indirectement dans sa formation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social mais le montant des capitaux propres à la date de la situation comptable du 27 octobre 2023 n'est pas au moins égal au montant du capital social, les capitaux propres étant de 270 149 € pour un capital social de 373 805 €.

Transformation de la SCP PASCAL TATONI NOTAIRE ASSOCIE « 1391 NOTAIRES » en SELAS

Nos contrôles réalisés sur la période écoulée depuis le 28 octobre 2023 n'ont rien révélé qui puisse avoir une incidence favorable sur les éléments ci-dessus.

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers stipulés au profit de l'associé ou de tiers.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse, appréciée à partir de la situation comptable du 27 octobre 2023 est la suivante :

- la situation comptable établie au 27 octobre 2023, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître des produits d'exploitation en nette diminution par rapport à l'exercice précédent et non suffisant engendrant avec le résultat financier un déficit comptable de 166 447 € ;
- la situation financière de cette structure est également en nette baisse au titre des 2 derniers exercices ;

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'événements de nature à modifier cette appréciation depuis le 28 octobre 2023.

Conclusion :

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus appelle les observations suivantes :

- la situation comptable qui a été établie le 27 octobre 2023 fait apparaître une perte comptable de 166 447 €.
- Cette perte cumulée au résultat des comptes annuels établis au 31 décembre 2022 soit 57 184 € détériore les capitaux propres, ces derniers s'établissant à un montant de 270 149 € inférieur au capital social d'un montant de 373 805 €.

Poitiers, le 20 novembre 2023

Pour la société AUDIT XPERT
Laurent JOUDON
Commissaire aux Comptes et à la transformation
Inscrit près la Cour d'appel de Poitiers

DocuSigned by:
Laurent Joudon
13E16577C30F43F...

